

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 685

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 2

I. – Compléter l’alinéa 4 par les mots :

« et le vivant ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 5, après le mot :

« climat »,

insérer les mots :

« et le vivant ».

III. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 6 après la première occurrence du mot :

« climat ».

IV. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 7, à la fin de l’alinéa 8, deux fois à l’alinéa 9, aux alinéas 10 et 11, à la seconde phrase de l’alinéa 16 et aux alinéas 19, 21 et 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre le changement climatique ne peut être séparée des transformations actuelles et particulièrement violentes de l’écosystème Terre, à commencer par l’effondrement du vivant et la sixième extinction des espèces, du fait des activités humaines.

Les interactions et rétroactions entre bouleversement du climat et destruction de la biodiversité sont telles qu'une approche intégrale et systémique des enjeux écologiques est absolument impérative, dans l'expertise apportée comme dans les prérogatives du Haut Conseil.